

Association des Enseignants et des Chercheurs en Chimie Physique et Chimie Minérale des Facultés de Pharmacie

XXIX^{èmes} Journées de l'AECCPCM
9 et 10 juin 2022, LILLE, réunion hybride

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale

La Présidente Catherine Passirani ouvre la séance à 9 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Cette séance a lieu sur le mode hybride, une partie des collègues étant à Lille.

16 personnes participent aux journées lilloises : Siro Toscani, Ariane Boudier, Emmanuel Baudrin, Hassan Allouchi, Yohann Corvis, Denis Durand, Josiane Nurit, Gaétane Wielgosz-Collin, Ganesh Sockalingum, Philippe Espeau, Magali Vivier, Cécile Barbot, Cécile Vanhaverbeke, Catherine Passirani, Patricia Melnyk et Jean-Marc Delafontaine (le 9 juin uniquement)) et une autre partie (4 personnes) en visioconférence à distance (Caroline Aymes-Chodur, Jean-Luc Decout, Barbora Lajoie et Elise Lepeltier (le 9 juin uniquement)).

Au total, 20 membres de 15 Universités différentes participent à ces journées.

Sont excusés : Julie-Anne Chemelle, Vincent Mazel, Aurélie Couzinet, Ivo Rietveld

1. Rapport moral (C. Passirani)

Le compte-rendu des journées de l'AECCPCM qui se sont tenues à Nantes (en mode hybride) les 3 et 4 juin 2021 a été validé à l'unanimité.

2. Rapport financier (S. Toscani)

L'année dernière (juin 2021), il n'a pas été demandé de cotisation aux membres de l'association, étant données les circonstances encore exceptionnelles liées à la Covid-19, d'où le léger déficit observé.

Compte-tenu de la bonne santé des finances globales de l'association présentées ci-dessous, le trésorier et la présidente proposent de garder les montants d'inscription constants (10 euros pour les MCF et 20 euros pour les PU) pour l'année prochaine.

Avoirs de l'association au 31 décembre 2020		Euros
Dépôt sur compte courant postal :		10767,03
Liquidités :		43,06
Recettes 2021 :		458,72
Dépenses 2021 :		835,45
Déficit de gestion		-376,73
Détail des recettes		
Cotisations des membres (20 € pour les professeurs et membres assimilés de rang A et 10 € pour les maîtres de conférences et membres assimilés de rang B) :		250,00
Droits d'auteur versés par Ellipses Marketing		208,72
Détail des dépenses		
Cotisation assurance MAIF		109,70
Estimation des frais de tenue et relevés de compte		122,95
Deux prix étudiants		600,00
Frais d'envoi de lettres de la trésorerie		2,80

3. Demi-journée Recherche

Une conférence de 45 min (collègue Lillois) ainsi que 2 communications orales de 30 min et une de 10 min par 3 membres de l'association sont proposées (voir programme). Un jury constitué de Josiane Nurit, Siro Toscani, Hassan Allouchi et Catherine Passirani note les flashs posters présentés par 4 étudiants des diverses équipes (présentations de 8 à 10 min chacune) afin de déterminer à qui sera remis le prix de la meilleure présentation.

La première journée s'achève à 18 heures. Elle est suivie d'une visite guidée de la ville et d'une soirée au restaurant avec les membres présents.

3. Assemblée générale

Le prix Flash poster est remis à Maya Rima qui est actuellement en stage postdoctoral au Laboratoire de Génie Chimique à Toulouse (LGC, département BioSyM – Barbora Lajoie et Jean-Luc Stigliani) sous l'encadrement du Dr. Fatima El Garah. Ses travaux de recherche portent sur l'exploration de nouveaux agents antibiofilm d'origine naturelle particulièrement des algues marines contre *Pseudomonas aeruginosa*, une bactérie pathogène opportuniste responsable d'infections graves, notamment chez les sujets immunodéprimés et les patients atteints de mucoviscidose.

Le prix du meilleur étudiant de chimie à Lille est remis à Pierre Osten (étudiant de 2^e année de pharmacie à Lille). Parmi l'ensemble des étudiants PASS, LASS et ceux de 2^e année, Pierre a été choisi pour ses excellentes notes : major de PASS pharmacie (notes de 18,1 à l'UE chimie biochimie, 19,4 à l'UE sciences pharmaceutiques et 18 en chimie bio-inorganique en 2^e année). Il suit actuellement, par ailleurs, un master 1 en biologie santé, avec plus de 17,6 de moyenne.

Compte-Rendu des réunions du CNU 85^{ème} section

Un nouveau CNU section 85 a été nommé et élu à l'automne dernier (remplacement de Jean-Luc Decout et Patricia Melnyk par Ariane Boudier et Catherine Passirani – Philippe Espeau et Magali Vivier déjà présents dans l'ancienne composition en sont restés membres).

Rappel pour la présentation des dossiers à la qualification de maître de conférences : 3 publications en rang utile (1^{ière}, 2^{nde} ou dernière place) pour les MCU (2 si le candidat est pharmacien). Les post-doctorats ou expériences à l'étranger, ainsi que les excellentes publications sont pris en compte. Il est recommandé de bien adapter le dossier à la discipline (en cas de dépôt sur plusieurs sections).

Bon à savoir : le passage à la hors classe des MCU n'implique normalement pas la nécessité d'avoir une HDR. Cependant, dans les faits, il leur est en général facilité...

Le bilan des sessions CNU de 2022 est présenté par Catherine Passirani :

Qualifications MCU :

68 inscrits, 52 dossiers évalués et 16 dossiers non évalués (non transmis, irrecevables, renoncements)

Sur les 52 dossiers évalués : 36 qualifiés (69 %) dont 10 pharmaciens (28 %) – 16 non qualifiés (31 %) dont 8 hors section et 8 pour travaux insuffisants.

Qualification PR : pour les MCU depuis 10 ans au moins avec HDR, il n'y a plus de demande de qualification (qualification « d'office »), candidature directe sur poste PR

En décembre 2021 : 3 dossiers étudiés, 2 favorables audition (pas de pharmaciens), 1 seule audition effective (à distance), 0 qualification.

Demandes de promotions 2022 :

MCU : 13 promotions pour 52 demandes (25 %)

CN vers HC : 43 (11) (le nombre de demandes augmente d'année en année, mais le niveau également)

HC vers EX : 9 (2)

PR : 5 promotions pour 28 demandes (18 %)

C2 vers C1 : 10 (2)

C1 vers Cex1 : 12 (2)

Cex1 vers Cex2 : 6 (1) (candidat dans notre discipline)

Informations issues d'un document concernant la RIPEC rédigé par le SNE-SUP/FSU et reprises lors des dernières journées du CNU au mois de mai à Clermont-Ferrand :

Le RIPEC, acronyme de Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs, correspond au nouveau régime indemnitaire, c'est-à-dire les primes applicables à l'ensemble des EC et chercheurs. Ce nouveau régime ne s'applique pas aux enseignants du second degré affectés dans le supérieur (ESAS), ni aux personnels hospitalo-universitaires.

Ce régime remplace de nombreuses primes mais pas pour tout le monde :

- La PRES, prime de recherche et d'enseignement supérieur, que chaque EC percevait en deux fois chaque année ; cette prime sera par contre encore versée pour les autres personnels non éligibles au RIPEC comme les ATER. Les ESAS continuent eux de percevoir la prime d'enseignement supérieur ;
- La PRP, prime pour responsabilité pédagogique, et la PCA, prime pour charge administrative, qui étaient versées aux EC occupant certaines responsabilités pédagogiques et administratives. Ces primes restent par contre d'actualité pour les ESAS et les hospitalo-universitaires ;
- La PEDR, prime d'encadrement doctoral et de recherche, qui était attribuée à certains EC en raison de leur activité scientifique, sauf pour les EC en délégation IUF, les lauréats de certaines distinctions scientifiques et les personnels « apportant une contribution exceptionnelle à la recherche » qui continueront à percevoir la PEDR.

Certaines primes, comme la prime d'administration ou de formation continue, restent cumulables avec le nouveau régime. Un point positif répondant à des demandes du SNESUP-FSU pour les anciennes primes est que le versement du RIPEC sera mensualisé.

La RIPEC présente 3 composantes :

- Statutaire (C1). Partie liée au grade. Elle est versée à tout le monde. Elle correspond à l'ancienne PRES. Le montant de cette partie est fixé chaque année par arrêté du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour 2022, la prime est portée à un montant de 2 800 € quels que soient le corps et le grade, contrairement à 2021, où la prime était différente entre MCF et PU. L'objectif affiché est une revalorisation à 6 400 € à l'horizon 2027.
- Fonctionnelle (C2). Partie liée aux responsabilités prises au sein de l'établissement. Elle correspond aux anciennes PCA et PRP (doyens, vice-doyen, président, etc...). Les montants de la partie fonction sont plafonnés par arrêté suivant le niveau des responsabilités.
- Individuelle (C3). « Liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents au regard de l'ensemble des missions définies pour EC. Elle remplace l'ancienne PEDR (prime qu'on évalue au CNU). Elle est versée par décision du chef d'établissement après candidature, pour une durée de 3 ans.

La procédure RIPEC est voisine de celle des repyramidages :

- Dépôt sur Galaxie de la candidature portant sur les quatre années précédentes ;
- Evaluation par le CAC restreint après avis de deux rapporteurs ;
- Evaluation par la section CNU après avis de deux rapporteurs ;
- Le président décide de l'attribution sur la base de ces avis

L'évaluation du CAC et du CNU se fait sur trois critères "très favorable", "favorable" ou "réservé" :

- Investissement pédagogique ;
- Activité scientifique ;
- Investissement dans les tâches d'intérêt général.

En tenant compte des 6 avis donnés et des principes de répartition décidés par le conseil d'administration, le chef d'établissement décide du montant (entre 3500 € et 12 000 €) et du motif d'attribution. Au terme d'une période de perception de la prime individuelle, un délai de carence d'un an, pour le même motif, est prévu. Il est donc possible de ne pas subir de délai de carence si l'attribution se fait pour un autre motif.

Le calendrier et les modalités de candidature sont disponibles sur le site galaxie :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_RIPEC.htm

Objectifs : 43% des enseignants-chercheurs pourraient avoir droit à la RIPEC au final. Les LDG (lignes directrices de gestion) ministérielles recommandent **d'attribuer 30 % des primes pour l'investissement pédagogique, 30 % pour l'activité scientifique, 20 % pour les tâches d'intérêt général et 20 % pour l'ensemble de ces missions (dossiers équilibrés)**. Les proportions relatives sont adaptables dans les LDG de chaque établissement. D'autres critères peuvent y être ajoutés, comme l'innovation pédagogique.

Chaires de professeur junior : équivalent des chaires d'excellence mais avec une valence d'enseignement (minimum requis de 62H) ; ce sont en particulier les qualités en recherche qui seront évaluées. Qu'en est-il de la pérennisation des postes ?...

Repyramidage : concerne les MCU de plus de 10 ans d'ancienneté avec HDR ; il faut qu'il y ait au minimum 2 candidatures au sein de l'université concernée, avec au maximum 4 auditions (jury composé de 2 membres de la section en local et en extérieur et du président ou VP de l'université) – dépend du vivier de MCU et du pourcentage de prof par discipline par section.

Similaire au 46-3 mais déterminé par discipline localement au lieu de nationalement.

4. Discussions diverses

Site web : il est proposé de mettre de nouveaux QCM ainsi que les sujets des oraux proposés sur les différents sites.

Editions Ellipses : il est ré-évoqué de se pencher sur un nouvel ouvrage, à la fois parce que les éditions précédentes sont épuisées et parce que le système PASS/LAS est nouveau. Il pourrait y avoir deux niveaux par chapitre (niveau 1 : niveau des tronc communs – niveau 2 : niveau des options supplémentaires ou spécialités). De même, des QCM faciles et difficiles pourraient être proposés : il peut être expliqué dans le mot d'introduction ce que l'on entend par facile et difficile.

Aurélie, Gaétane, Isabelle, Vincent, Ariane... ont déjà manifesté leur intérêt pour y participer l'année dernière. Cécile B., Cécile V, Josiane, Magali, Emmanuel, Barbora et Jean-Luc font le même souhait. La production d'un livre de chimie minérale est également évoquée (Gaz médicaux, oligo-éléments, chimie bioinorganique... A la base : Philippe Boudeville, qui pourrait relire la nouvelle version).

Gaétane et Josiane proposent de prendre en main ce projet, pour la partie Chimie générale, dans un premier temps. Patricia conseille de reprendre l'existant pour ne pas repartir à zéro.

Vie de l'association :

Un appel est lancé pour que chacun mette à jour les informations relatives à sa fiche personnelle ou à sa faculté, en mentionnant l'arrivée de nouveaux collègues, le cas échéant. Pour ce faire, il suffit d'envoyer les nouvelles informations à yohann.corvis@u-paris.fr, barbora.lajoie@univ-tlse3.fr et gaetane.wielgosz-collin@univ-nantes.fr qui les mettront à jour sur le site.

Cette année, comme l'année dernière, la photo rassemblant les participants est mise en ligne.

Remédiations proposées aux étudiants arrivant en 2^e année :

A Grenoble, a concerné une dizaine étudiants – fin aout : 5 TD chimie phys/chimie orga – tutorat par les étudiants des années supérieures en physio/biochimie/biocell – cours en ligne ouverts pendant l'été pour travailler et exercices réalisés – 2 livres de chimie organique (va sortir en juin) /chimie physique (en décembre) publiés aux Presses universitaires de Grenoble. Des cours présentant les différences entre PASS et LAS puis des exercices adaptés sont proposés.

D'autres expériences sont exposées (Nantes, Lille, Angers...). La question est de savoir si, lorsque cela est proposé sous formes d'UE optionnelles, ce sont les bons étudiants qui choisiront les bonnes UE.

Journées de l'année prochaine : elles seront proposées soit à Rome, soit à Reims. Rouen et Rennes sont également des propositions pour les années à venir.

Catherine propose de se renseigner pour définir les modalités d'organisation possibles à la faculté de pharmacie de Rome, soit à travers un projet COST, soit via Erasmus. Une lettre d'invitation sera demandée aux collègues (chimistes/galénistes) afin de permettre la réunion de l'association au sein de cette université (La Sapienza). La période proposée pourrait être comprise entre la fin des vacances de février et le début des vacances de printemps, en évitant de s'approcher trop des festivités de Pâques. A partir du mois de mai, les fortes chaleurs et les différents jurys auxquels participent les collègues rendent plus difficile un tel déplacement. Un sondage sera proposé à l'ensemble des collègues concernant ces deux dates : **23/24 mars ou 30/31 mars 2023.**

Les questions à l'ordre du jour ayant été discutées, la Présidente Catherine Passirani lève la séance vers 12h30 en remerciant à nouveau l'ensemble des participants.

(Les journées se terminent par une visite de l'Institut Pasteur)

A Lille, le 10 juin 2022

Pr. Catherine Passirani, présidente

Dr. Siro Toscani, trésorier

Pr. Patricia Melnyk, secrétaire